



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°961) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION "L'ORCHESTRE ETESIAS" A TITRE PAYANT**      **DÉCISION N° DM-24-225**  
**EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « L'Orchestre Etésias » représentée par son Président, Jean-Michel FOUCAUD, dont le siège est situé 6 rue de la République, 33110 Le Bouscat, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 25 juin de 10h00 à 16h45, le 27 juin de 10h00 à 17h00 et le 28 juin 2024 de 10h00 à 16h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « L'Orchestre Etésias » représentée par son Président, Jean-Michel FOUCAUD, dont le siège est situé 6 rue de la République, 33110 Le Bouscat, une convention de location de salles pour un montant de 218,73 € T.T.C (deux-cent-dix-huit euros et soixante-treize centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 25 juin de 10h00 à 16h45, le 27 juin de 10h00 à 17h00 et le 28 juin 2024 de 10h00 à 16h00 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240703-lmc1H11925H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/07/2024 Date de Publication : 04/07/2024
--